TROISIÈME PARTIE.

INSTRUCTION SUPÉRIEURE.

1844

Académie.

A. Professeurs ordinaires.

M. Secretan-Mercier, professeur de mathématiques pures et appliquées, ayant donné sa démission, un concours a été ouvert pour le remplacer: la clôture de ce concours a été fixée au 1^{et} septembre 1846. En fixant ainsi un terine un peu éloigné, on a espéré attirer un plus grand nombre d'aspirants.

Les leçons, en attendant, ne seront pas interrompues, M. Burnier, officier du génie, en a été chargé pour l'année académique 1844-45.

Le nombre des professeurs ordinaires se trouve ainsi réduit à douze.

La clôture du concours pour la chaire de littérature latine, vacante depuis quelques années, était fixée au 4º septembre 1844; personne ne s'est présenté.

Le gouvernement provisoire a appelé à cette chaire M. le professeur Porchat, membre du conseil de l'instruction publique.

M. le professeur Monnard, ayant obtenu un congé, a été remplacé pendant son absence par M. le professeur Vinet.

B. Professeurs extraordinaires.

Pendant le semestre d'été 1844 plusieurs enseignements ont été donnés par des professeurs extraordinaires rétribués par l'Etat.

- 1º Dans la faculté des lettres et sciences.
- M. Hisely, instituteur de langue latine au gymnase, a donné un cours d'explication d'auteurs latins.
 - M. Marguet a donné un cours de géométrie descriptive.
 - M. Ed. Chavannes un cours de botanique.

2º Dans la faculté de droit.

- M. Gottofrey, juge au tribunal d'appel, a donné un cours de droit civil et de procédure civile.
 - M. Gaullieur un cours d'Institutes Livres III et IV.

Pendant le même semestre, et dans la même faculté, M. Fornerod a continué le cours libre qu'il avait commencé pendant le semestre d'hiver 1844-45. Ce cours avait pour objet la seconde partie du droit civil romain: les droits de famille et les successions.

M. le ministre Chatelanat a donné un cours *libre* sur la théologie biblique.

Pendant le semestre actuel, hiver 1844-45, on donne les cours extraordinaires suivants:

1º Dans la faculte des lettres et sciences.

- M. Nessler, instituteur de langue allemande au collége cantonal, donne un cours de littérature allemande; les leçons se font en allemand.
- M. Burnier donne un cours de mathématiques; il traite du calcul différentiel.
 - M. Hollard, docteur, un cours de zoologie.

- M. Thury un cours de botanique.
- M. Marguet donne un cours libre de géométrie descriptive, pour traiter des parties de la science que les limites du temps ne lui avaient pas permis d'exposer dans son cours du semestre d'été.
 - M. Gay donne un cours libre d'astronomie.
 - M. Vinet donne un cours de littérature française.

2º Dans la faculté de droit.

- M. Gottofrey donne un cours de droit civil vaudois : la première partie.
- M. Berney, licencié en droit, donne un cours *libre* de droit civil vaudois rattaché à ses origines.
- M. Fornerod donne un cours libre d'Institutes du droit romain.

Il y a donc six cours extraordinaires demandés et rétribués par l'Etat, et cinq cours libres gratuits.

C. Professeurs honoraires.

Leur nombre n'a pas varié; il est resté de quatorze.

Etudiants.

Le catalogue des étudiants inscrits pour le semestre d'hiver 1844-45 donne les chiffres suivants :

En tout, 140

Ce chiffre total, comparé à celui de l'année dernière, qui était de 163, et à celui de l'année précédente, de 124, tient le milieu entre ces deux années; il y a donc diminution dans la comparaison avec l'année passée. Cette diminution s'explique

1º pour le nombre des étudiants réguliers, par le fait que l'académie a délivré 20 brevets de licence cette année, et un seulement l'année dernière. Elle s'explique, en second lieu, facilement pour les externes inscrits au catalogue. Il est à remarquer, d'abord, que les externes attachés aux facultés spéciales de théologie et de droit sont plus nombreux que l'an passé; la réduction porte tout entière sur les externes de la faculté des lettres et sciences. Or, un examen attentif montre que cette réduction n'est qu'apparente, et qu'en réalité il y a plutôt augmentation.

C'est ce que prouve le nombre des auditeurs qui suivent les cours; mais la formalité coûteuse de l'inscription a déterminé un bon nombre de personnes à s'en abstenir, bien qu'elles fréquentent régulièrement un ou plusieurs cours. Cela est sensible pour le cours de littérature française : l'année passée 40 externes s'étaient fait inscrire pour ce cours, tandis que cette année il n'y a eu que 25 inscriptions. Et cependant le cours a été plus suivi cette année que la précédente; il y a cu même une telle affluence d'auditeurs, qu'il est devenu nécessaire d'en interdire l'entrée aux personnes qui n'étaient pas régulièrement inscrites, et le professeur, M. Vinct, a bien voulu consacrer chaque semaine une leçon surnuméraire d'une heure et demie aux auditeurs qui se trouvaient exclus du cours académique par cette mesure sévère, mais légale et nécessaire. Le cours libre est ouvert au public gratuitement, dans la grande salle de la bibliothèque, et ce vaste local peut à peine contenir les auditeurs des deux sexes qui s'y rendent avec empressement.

. Voici le nombre des étudiants dans chaque cours pendant le semestre actuel :

Littérature	latine,	inter	rpré	tati	on,			8	à 10
n	n	littér	ratu	re,				8	à 10
»	grecque	e ,							11
Lecture de	Platon	, .							9
Littérature remp	français							,	

	D	E L'	INT	ÉRIE	UR.							59
Littérature allemand	de,									2 0		
Philosophie, .										5 0	à	3 5
Histoire, 14 audit.	rég	ulie	rs	et q	uelo	jues	irı	régu	l.			
Sciences sociales, i												2 0
Mathématiques,												4
Géométrie descripti												20
Physique,										20	à	25
Magnétisme, .										25	à	30
Chimie,										12	à	16
Minéralogie, .										6	à	8
Botanique,										3	à	ä
Zoologie,										18	à	20
Langue hébraique,										10	à	12
Exégèse, ancien To										16	à	20
» nouveau Te										12	à	15
Introduction à la le	ectu	re o	le l	'an	cien	Te	stai	nen	t,	12	à	15
Histoire des dogme	es,									10	à	12
Histoire de l'Eglise										12	à	16
Lecture de quelque	es n	nor	eai	ıx d	l'his	toir	e,			6	à	10
Théologie biblique										20	à	23
Encyclopédie théol										7	à	10
Homilétique, .												20
Exercices de prédi	icati	ion ,	,					٠.		8	à	25
Droit civil, .										35	à	45
Droit civil rattache	Sà i	ses	ori	gine	s,					2 0	ì	22
Philosophie du dro												18
Droit public, .										12	à	15
Droit pénal, .										14	à	18
Institutes,										8	;	10

Licences.

Dans la faculté de théologie, l'académie a délivré 10 brevets de licence; elle en a distribué un nombre égal dans la faculté de droit. La nouvelle commission, chargée de l'administration de la bibliothèque, n'a pas encore fait de rapport sur ses travaux : c'est au mois de septembre que le règlement fixe l'époque de la révision de l'établissement et de la présentation des comptes.

Cabinet de physique.

Il est tenu en bon ordre. Quelques beaux instruments ont été ajoutés à la collection, entr'autres un baromètre de Fortin, une lunette de Rochon, une pendule du capitaine Coter, un appareil d'Herschell, pour mesurer l'inclinaison des axes dans les cristaux et une boussole d'inclinaison. Ces divers instruments sont remarquables par leur parfaite construction.

Cabinet de chimie.

Des réparations importantes ont été faites au cabinet et au laboratoire de chimie. Plusieurs instruments ont été acquis. La collection des produits chimiques a été augmentée d'une trentaine d'échantillons de substances qu'elle ne possédait pas, elle est aujourd'hui dans un état et dans un ordre satisfaisants.

Musée cantonal.

Collection de minéralogie.

Cette collection s'est augmentée de quelques échantillons de minéraux achetés en Allemagne et d'autres provenant du Valais.

Collections géologiques et paléontologiques.

Ces collections ont reçu un notable accroissement par plusieurs dons qui ont été faits et par quelques acquisitions.

M. Daval fils a fait parvenir une belle suite d'empreintes végétales appartenant au qrès biqurré du Wurtemberg.

- M. le ministre Berthoud, de Vallorbes, a fait don de plusieurs fossiles du Jura.
- M. Colomb, directeur du collége de Vevey, a également donné plusieurs fossiles recueillis aux environs de Vevey.
 - M. Sterchi a remis quelques fossiles des environs de Kitzingen.
- M. Ruchet a donné plusieurs fossiles du Jura inférieur du district d'Aigle.
- M. le ministre Félix Chavannes a donné plusieurs fossiles du Mormont.
- M. Rodolphe Blanchet a déposé au musée un fragment d'un bloc de calcaire alpin poli par le frottement des glaciers.
 - M. Glardon a donné divers fossiles des environs de Vallorbes.

Un des conservateurs a donné au musée plusieurs suites de roches et de fossiles, tant du Jura vaudois que des environs de Chambéry et du Mont du Chat.

On a acheté un certain nombre de fossiles provenant d'un banc de grès vert découvert aux Diablerets et analogues à ceux du Col de Coux dont on a pareillement acquis plusieurs beaux exemplaires.

Collection zoologique.

Cette collection a reçu également des accroissements assez importants : on a fait l'emplette d'un squelette de giraffe et de quelques autres squelettes plus ou moins curieux, lesquels ont été montés, et ont ainsi augmenté la collection, déjà assez considérable, de préparations anatomiques.

La collection des quadrupèdes a été aussi augmentée d'un grand kanguroo de la Nouvelle-Hollande, d'un superbe jaguar d'Amérique et de trois paresseux. M. A. Guébard, d'Avignon, a fait don d'un superbe castor du Delta du Rhône, où ces animaux existent encore en fort petit nombre.

La collection ornithologique s'est aussi augmentée d'un superbe paon donné par M^{me} de Lerber-Glayre, de deux exemplaires du strix acadica tués dans le Haut-Valais, oiseaux fort

Collection entomologique.

M. le doyen Mellet a continué son travail de classification et d'arrangement de cette collection, qui a été augmentée de quelques insectes rares achetés par le musée.

Collection conchyologique.

Quelques coquilles peu communes et d'une belle conservation ont été achetées à un prix très-raisonnable.

Antiquités.

Plusieurs objets intéressants appartenant aux antiquités celtiques ou romaines ont été acquis par les conservateurs et déposés au musée; on citera entr'autres deux agrafes émaillées et plusieurs instruments en bronze trouvés à Sévery; une hache en bronze trouvée à Villeneuve, et un poignard trouvé à Bussigny.

Collection botanique.

Les collections botaniques déposées au musée, et dont la consultation était rendue fort difficile par le défaut d'espace, ont été transportées dans un local à part par les soins et sous la direction de M. Ed. Chavannes. Ce petit musée de botanique, placé dans le bâtiment où se trouve l'école normale, est d'un accès facile, et les amateurs de cette belle étude y trouvent déjà des ressources précieuses.

ÉCOLES SPÉCIALES ATTACHÉES A L'ACADÉMIE ET AU COLLÉGE CANTONAL.

Ecole de dessin.

Cette école continue d'être fréquentée avec assiduité. Pendant l'année 1844, le catalogue présente :

17 élèves du gymnase ou collége supérieur; les leçons sont facultatives pour eux.

108 élèves du collége inférieur.

43 » industriels fréquentent les leçons du soir.

29 jeunes filles fréquentent les leçons instituées par M. Arlaud en faveur des jeunes personnes du sexe.

Total 197

M. Guignard remplace M. Arlaud dans les leçons des élèves du sexe masculin.

Ecole de gymnastique.

Cette école a continué d'offrir des résultats satisfaisants. Le maître, qui n'avait été élu qu'à titre provisoire, a reçu une nomination définitive.

Les élèves du collége montrent, en général, d'heureuses dispositions, et sont assez empressés, pendant la belle saison, à prendre part aux exercices de l'école; mais l'hiver refroidit beaucoup leur zèle et amène la désertion dans les rangs. Les approches des examens, les légères indispositions, la faiblesse des parents occasionnent aussi des absences plus ou moins excusables, mais dont l'influence se fait sentir sur les progrès d'une manière fâcheuse.

Les élèves de l'école normale sont également admis à l'école de gymnastique; ils la fréquentent avec assez de régularité et montrent de la bonne volonté.

Ecole d'équitation.

Cet établissement ne donne lieu à aucune observation.

Exercices militaires du collège cantonal.

Ces exercices continuent à offrir de l'intérêt aux élèves et des résultats satisfaisants à plusieurs égards. Ils sont fréquentés avec le zèle et le degré de régularité que l'on peut attendre. Sur deux cents jeunes gens qui sont appelés à les suivre, vingt sculement ont demandé à en être exemptés, et, cela, pour des motifs qui n'étaient pas sans force.

Les exercices d'artillerie ont particulièrement de l'attrait; les élèves du gymnase ont transporté une pièce de deux dans une salle disponible de la maison ci-devant Dapples, affectée à cette division du collége, afin de pouvoir se livrer sérieusement à ces exercices à l'abri de la pluie et du bruit.

M. Ed. Chavannes a été remplacé dans l'office de chef-inspecteur par M. Fritz Burnier, capitaine du génie.

POLICE DE SANTE.

Police de santé des hommes.

Santé publique, endémies, épidémies.

L'état sanitaire du canton a été satisfaisant pendant l'année 1844. Une scule épidémie, la scarlatine, a été signalée à la fin de l'année 1843 et en janvier 1844, à Villars-le-Terroir. Elle se déclara avec beaucoup d'intensité: 40 enfants en moururent. Mais, depuis l'envoi des secours prescrits par le Conseil d'Etat, la mortalité cessa immédiatement.

Vaccinations.

4562 enfants sont inscrits sur les tableaux, comme ayant été vaccinés dans le courant de l'année. En 1843 il y en eut 4505.

Les vaccinations de 1844 ont coûté . 3942 fr. 25 rap. Celles de 1843 coûtèrent 3881 » 65 »

De ces chiffres il résulte qu'en 1844 chaque vaccination a coûté, en moyenne, 86 rap. 41/100.

En 1843 chacune avait coûté, en moyenne, 86 rap. 16/100.

Bains de Lavey.

Cet établissement cantonal continue à prospérer et à mériter sa réputation.

Les règlements adoptés par le Conseil d'Etat ont été observés et les baigneurs ont continué à exprimer leur satisfaction pour les soins qu'ils ont reçus.

Médecins, chirurgiens, accoucheurs et sage-femmes.

Un candidat, après avoir subi d'une manière satisfaisante les examens de médecin-chirurgien de 1^{re} classe, a été patenté. Deux médecins-chirurgiens de 1^{re} classe ont reçu des patentes d'accoucheurs après avoir subi les examens voulus par le règlement. Un cours gratuit d'accouchement a été suivi par 20 élèves sage-femmes. Après trois mois de Jeçons, les élèves ont été examinées et patentées sage-femmes.

Officiers de santé militaires.

Un chirurgien nouvellement patenté a été breveté aide-chirurgien.

Trois aide-chirurgiens ont été nommés chirurgiens-lieute-nants.

Trois chirurgiens-lieutenants ont été nommés chirurgiensmajors.